



Commune de Duillier

Consultation publique du 28 juillet au 17 août 2026

Chemin de Panlièvre 1
Parcelle 436

Demande d'autorisation d'abattage d'un cèdre

Arbre en mauvaise santé, parties sommitales desséchées.

Proposition d'arborisation compensatoire : Plantation d'un nouveau cèdre selon plan figurant dans le dossier.

Conformément au règlement communal sur la protection du patrimoine arboré, le dossier est consultable au Greffe municipal. Les observations ou oppositions éventuelles sont à consigner sur la feuille d'enquête ou à adresser à la Municipalité de Duillier, sous pli recommandé, durant le délai mentionné ci-dessus.

Duillier, le 28 juillet 2026



LA MUNICIPALITE